

Parcours de Stage

Sous réserve de la réforme de la formation AS

Les 6 stages en structure sanitaire, sociale et médico-sociale

- Service de court séjour : médecine
- Service de court séjour : chirurgie
- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées
- Service de santé mentale ou de psychiatrie
- Secteur extrahospitalier
- Structure optionnelle

Parcours professionnalisant de stage co-construit avec les apprenants, sous la validation de l'équipe pédagogique

Durée et Répartition des Stages

Sous réserve de la réforme de la formation AS

- Module 1 : 4 semaines avec MSP
- Module 2 : 4 semaines
- Module 3 : 8 semaines avec MSP
- Module 4 : 2 semaines
- Module 5 : 4 semaines
- Module 6 : 2 semaines

Obligations réglementaires vaccinales pour l'admission définitive

- Schéma Hépatite B : 3 injections + sérologie pour la rentrée (schéma sur 6 mois à anticiper)
- DTP (Diphtérie - Tétanos - Polio)

Modalités des Stages

Avant le stage

- L'élaboration des objectifs individuels
- La présentation en stage

Pendant le stage

- Le suivi pédagogique individualisé

Après le stage

- Les exploitations de stage

Un support

- Le livret de soins

Instances

Sous réserve de la réforme de la formation AS

Le Conseil Technique permet d'approuver le fonctionnement de l'IFAS et de se positionner sur les situations individuelles de certains élèves.

Le Conseil de Discipline émet un avis sur les fautes disciplinaires.

La Section relative à la Vie Etudiante (en collaboration avec les étudiants en soins infirmiers) traite des sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut.

Renseignements Pratiques

Les coûts sont à titre indicatif et actualisables

- Possibilité de demande de bourse régionale
- Achat obligatoire des tenues de stage :
 - trousseau 3 tenues femme = 40,07 euros TTC
 - trousseau 3 tenues homme = 39,20 euros TTC
- Organisation personnelle indispensable pour les déplacements en stage (motorisation)
- 1 salle de cours
- Des salles de travaux de groupe
- 1 salle informatique
- 4 salles de travaux pratiques
- Centre de documentation
- Self et parking sur place
- Secrétariat ouvert au public du lundi au vendredi, de 13h45 à 16h45



IFAS

Institut de Formation Aide-Soignante
du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise



42 élèves en formation aide-soignante

Sous réserve de la réforme de la réingénierie de la formation aide-soignante attendue pour la rentrée 2020 : évolutions attendues des modalités de formation

L'équipe de l'IFSI-IFAS est composée de : 1 directrice, 1 adjointe de direction, une équipe pédagogique composée de 11 formateurs, 1 documentaliste, 1 référent des nouvelles technologies de l'information, 1 équipe administrative composée de 3 secrétaires, 1 équipe technique composée de 3 agents de service hospitalier.

IFSI - IFAS

Rue du château - 45120 Châlette-sur-Loing

Tél 02 38 95 95 95 - Fax 02 38 95 95 80
ifsi@ch-montargis.fr

L'Institut

MODALITÉS D'ADMISSION

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

- **Disposition transitoire pour l'année 2020 - Covid-19 :**
Sélection par le seul examen du dossier.

Calendrier régional Centre val de Loire :

- Inscription du 14/04/20 au 30/05/20
- Affichage de l'admission le 15/06/20 (liste principale et liste complémentaire)

Attendus nationaux :

- Intérêts pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne
- Qualités humaines et capacités relationnelles
- Aptitudes en matière d'expression écrite et orale
- Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique
- Capacités organisationnelles

CAPACITE D'ACCUEIL

- 42 élèves par promotion

FORMATION EN ALTERNANCE

Sous réserve de la réforme de la formation AS

- 595 h de formation théorique à l'IFAS
- 840 h de stage
- Permet l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Congés

- 2 semaines à Noël
- 1 semaine au Printemps

Sous réserve de la réforme de la formation AS



Pédagogie Institutionnelle

L'IFAS a pour référence théorique la pédagogie institutionnelle. Elle favorise la mise en place d'un cadre pédagogique et de méthodes actives centrées sur l'élève permettant de développer l'autonomie et la responsabilité de chacun.

Nos priorités pédagogiques :

- **La réussite des élèves**
- **La professionnalisation**

Pour cela :

- **Le suivi pédagogique** est une aide personnalisée, un accompagnement de l'élève pour construire son projet professionnel.
- **Les responsabilités des élèves** : l'élève est acteur, auteur et garant de son apprentissage tout au long de son cursus de formation.

Modules de Formation

Sous réserve de la réforme de la formation AS

- Module 1 : accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- Module 2 : l'état clinique d'une personne
- Module 3 : les soins
- Module 4 : ergonomie
- Module 5 : relation - communication
- Module 6 : hygiène des locaux hospitaliers
- Module 7 : transmissions des informations
- Module 8 : organisation du travail

Moyens Pédagogiques

Cours magistraux

Enseignements dispensés par les formateurs ou des intervenants extérieurs (médecins, pharmaciens, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants...).

Questions formatives

Travail régulier d'évaluation des acquisitions.

Permettre à chaque élève individuellement de cibler ses apprentissages et de guider ses révisions.

Travaux dirigés en groupes restreints

Ateliers pratiques de soins, simulation en santé

Temps Institutionnels

Le temps d'intégration du travail de la journée

permet la reprise des cours de la journée. Il s'agit d'un temps permettant le suivi pédagogique.

Le conseil permet à chacun de s'exprimer et de prendre sa place au sein de l'institut.

L'IFSI Ensemble

Procédures à la responsabilité des élèves au service des acteurs de l'institution. Elles sont établies en coresponsabilité entre les élèves et l'équipe pédagogique.

